



COVID-19

## COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE<sup>1</sup> EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 ?

**Pas de fermeture automatique de la classe :**  
identification des contacts à risque et information aux parents

**ÉLÈVES NON VACCINÉS**  
RISQUE ÉLEVÉ<sup>2</sup>

**Quarantaine obligatoire**  
de 7 jours à compter  
du dernier contact à risque

**Réalisation obligatoire d'un 1<sup>er</sup> test immédiatement et d'un 2<sup>d</sup> test  
7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé**

(et à tout moment en cas d'apparition de symptômes)

**Si le 1<sup>er</sup> test est négatif**

**Poursuite de  
la quarantaine obligatoire**  
jusqu'à la réalisation  
d'un 2<sup>d</sup> test au bout de 7 jours

**Si le 2<sup>d</sup> test est négatif**

**Attestation sur l'honneur  
à fournir par  
les représentants légaux**

• **Si attestation fournie**  
Retour en présentiel : strict respect  
du port du masque pendant 7 jours  
et vigilance renforcée

• **Si attestation non fournie**  
Poursuite de l'isolement jusqu'à  
production d'une attestation  
sur l'honneur ou le cas échéant  
pendant 7 jours supplémentaires  
(14 jours maximum au total)

**Si l'un des tests est positif à tout moment**

**L'élève devient un cas confirmé**

- **Isolement : 10 jours** au minimum ou, si persistance de la fièvre après 10 jours, 48 heures après disparition de celle-ci
- **Contact tracing** à partir de ce nouveau cas confirmé

**Retour au collège ou au lycée à l'issue de la période d'isolement**  
Pas de réalisation de test supplémentaire

**ÉLÈVES VACCINÉS**  
RISQUE MODÉRÉ<sup>3</sup>

**Attestation sur l'honneur à fournir sans délai**  
par les représentants légaux

**Poursuite des cours en présence**  
sauf si les tests réalisés  
sont positifs

**ÉLÈVES COVID ≤ 2 MOIS**  
RISQUE NÉGLIGEABLE<sup>4</sup>

**Poursuite des cours en présence**

Pas de réalisation de test sauf  
si apparition de symptômes

<sup>1</sup> La survenue d'un cas confirmé chez l'enseignant n'implique pas forcément la fermeture de la classe (en effet, le contact est considéré comme non à risque car l'enseignant est tenu de porter un masque).  
<sup>2</sup> Catégorie correspondant également aux élèves vaccinés et atteints d'immunodépression grave.  
<sup>3</sup> L'élève est totalement vacciné et n'est pas atteint d'immunodépression grave.  
<sup>4</sup> L'élève a contracté la Covid-19 depuis moins de deux mois.  
<sup>5</sup> Test de dépistage RT-PCR ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé, ou à défaut RT-PCR sur prélèvement salivaire. Les tests antigéniques sur prélèvement nasal (autotests) ne sont pas considérés comme suffisamment performants pour le dépistage des personnes-contacts à risque.



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)